



- > Prescripteurs de médicaments d'exception
- > Pharmaciens

Modifications apportées au répertoire des Codes des médicaments d'exception

Nous vous avisons de certaines modifications apportées au répertoire des [Codes des médicaments d'exception](#) qui entrent en vigueur le **10 avril 2025**.

1 Anti-infectieux – Usage systémique ou topique : modification d'un code

Le médicament **Fidaxomicine – Difigid** fait l'objet d'une modification de son indication reconnue pour le traitement de l'infection à *Clostridioides difficile* (*C. difficile*). Pour les personnes sans facteur de risque de récurrence ou d'allergie à la vancomycine, le médicament est autorisé seulement pour la **première** récurrence d'infection. En conséquence, le code AI582 est modifié avec l'ajout d'une note.

Code AI582

Pour le traitement de l'infection à *Clostridioides difficile* (*C. difficile*) chez les personnes présentant :

- Au moins un des facteurs de risque de récurrence suivants :
 - Âge égal ou supérieur à 65 ans;
 - Immunosuppression grave;
- ou
- Une **première** récurrence d'infection, soit la réapparition de symptômes nécessitant un traitement dans les 12 semaines suivant la guérison clinique de l'infection initiale;

*Note : en cas de **deuxième récurrence ou plus** (récidives multiples), le code ne doit pas être appliqué.*

ou

- Une allergie à la vancomycine;

Ce code donne accès au remboursement d'un maximum de 20 comprimés de 200 mg par épisode d'infection.

2 Système cardio-vasculaire : transfert de deux médicaments d'exception à la section régulière

Les médicaments **Apixaban – Eliquis et versions génériques (toutes teneurs)** et **Rivaroxaban – Xarelto et versions génériques (teneurs 10 mg, 15 mg et 20 mg)** sont transférés à la section régulière de la Liste des médicaments. Les codes suivants ne s'appliquent plus aux deux médicaments :

Apixaban – Eliquis et versions génériques, toutes teneurs

Codes **CV126, CV127, CV155, CV169 et CV170**

Rivaroxaban – Xarelto et versions génériques, teneurs 10 mg, 15 mg et 20 mg

Codes **CV126, CV127, CV155, CV157 et CV165**

*Note : le rivaroxaban 2,5 mg demeure inscrit en tant que médicament d'exception **non codifié**.*

Courriel et site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel

www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec 418 780-4208

Montréal 514 687-3612

Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)